



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **MARDI 2 AVRIL 2024 À 19 H 30**, à la salle du Conseil, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert, le Conseil municipal devra statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

A) 570, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Numéro civique : 570, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

Numéro(s) du lot : 4 635 791

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme la marge latérale à l'Est à 1,09 mètre au lieu de 3 mètres exigés par le Règlement de zonage.

Autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme la marge riveraine à l'Ouest à 0,8 mètre au lieu du 3 mètres exigés par le Règlement de zonage.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Tout intéressé pourra se prononcer relativement à cette demande en formulant par écrit ses commentaires au Conseil municipal **AU PLUS TARD LE MARDI 2 AVRIL 2024 À 12 h** de la façon suivante :

- Par courrier ou dépôt à la boîte postale située à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Aubert
14 rue des Loisirs
Saint-Aubert QC G0R 2R0

- Par courriel à l'adresse suivante : administration@saint-aubert.net

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 26^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

GILLES PICHÉ

Directeur général et greffier-trésorier